

INSCRIPTION SCOLAIRE

Liste des pièces justificatives à fournir pour l'inscription scolaire de votre enfant :

- Carte d'identité du parent venant inscrire son enfant
- Livret de famille (original) ou extrait d'acte de naissance
- Carnet de santé de l'enfant (original)
- Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, quittance de loyer ou acte de propriété)
- Le cas échéant, attestation d'hébergement de la famille chez un tiers avec justificatif de domicile et photocopie de la carte d'identité de l'hébergeur
- Attestation de paiement de la CAF de moins de trois mois
- Le cas échéant, jugement de garde
- Le cas échéant, certificat de radiation délivré par le Directeur de l'ancienne école (original)

Horaires d'ouverture du service des Affaires Scolaires en Marie :

Lundi et mardi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h30
Vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 17h
Samedi de 8h45 à 12h

Pour tout renseignement complémentaire,
le service des Affaires Scolaires
reste joignable par téléphone au **01-64-49-61-14**